



## Rehaussement mur en limite de propriété

Par **Sbl**, le **25/04/2019** à **16:20**

Bonjour,

Nous avons déposé en mairie une demande d'autorisation préalable à des travaux de rehaussement d'un mur en limite de propriété nous appartenant.

Par esprit de bonne entente, nous en avons informé notre voisine qui sera impactée par le droit de Tour d Échelle.

Cette dernière vient de nous faire assigner à comparaître devant le médiateur de la justice car elle s'oppose au projet qui ne lui convient pas esthétiquement (hauteur réglementaire et couleur des panneaux).

En tant que propriétaires du mur, sommes nous dans l'obligation de tenir compte de ses souhaits ?

De plus, un barbecue en dur a été adossé à notre mur et les plantations ont endommagé notre clôture actuelle. Peut on l'obliger à démolir son barbecue et à tailler ses arbustes ?

Merci de votre réponse.

Sbl